

**Arrêté du 5 mars 2015 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Villeurbanne
NOR : JUSB1506440A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 19 février 2015 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Villeurbanne ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 février 2015 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Villeurbanne, sont rapportées, en ce sens, qu'il convient de lire :

«Il est à compter du 31 mars 2015, mis fin aux fonctions de M. Sylvain GRACI-BUSI, greffier du 2^{ème} grade, en sa qualité de régisseur titulaire au tribunal d'instance de Villeurbanne»,

Au lieu de :

«Il est à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de M. Sylvain GRACI-BUSI, greffier du 2^{ème} grade, en sa qualité de régisseur suppléant au tribunal d'instance de VILLEURBANNE»,

Article 2

M. Thomas BLONDET, greffier du 2^{ème} grade, est à compter du 31 mars 2015, nommé régisseur titulaire au tribunal d'instance de Villeurbanne.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Lyon, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 5 mars 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK